

VILLE DE DAX



EXTRAIT du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 05 novembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 30 octobre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 30 octobre 2020
Nombre de présents	25	
Nombre de pouvoirs	3	Date de l'affichage : 12 novembre 2020
Suffrages exprimés	28	

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Vincent MORA, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

POUVOIRS:

M. Vincent MORA donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,

M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Martine ERIDIA,

Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Grégory RENDE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET: VOIRIE: DENOMINATION DE VOIES ET NUMEROTATION VOIRIE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2213-1, L2213-28, R2512-6 à 2512-15,

VU le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994,

VU l'avis favorable de la commission stationnement et circulation 2020.

Accusé de réception en préfecture 6040-214600887-20201106-26201105-18-DE Date de télétransmission : 10/11/2020

Date de réception préfecture : 10/11/2020

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal d'attribuer un nom et une numérotation aux voies,

SUR PROPOSITION DE M. ARRAS Alexis, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITÉ, DÉCIDE,

D'APPROUVER les dénominations des rues comme suit :

- prolongement de la rue Ecoles dénommé : rue Auguste Albaret
- vieille route d'Yzosse dénommée : route des Métayers
- impasse rue des Ecoles dénommée : rue Andrée Tramesaygues
- voie des berges dénommée : quai Raphaël Milliès-Lacroix

Délibéré en séance, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre pour copie gonforme,

Julien DUBOIS, Maire de Dax

Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dax.

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »